

## Commune de HIRSINGUE



68560  
Tél. 03 89 40 50 13  
Email : mairie@hirsingue.fr

**ARRETE PERMANENT N°37/2025**  
**PORTANT CREATION D'UNE ZONE DE LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H EN**  
**AGGLOMERATION AVEC MISE EN PLACE D'UN PLATEAU RALENTISSEUR DE**  
**VITESSE**

Le Maire de la commune de HIRSINGUE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,

**VU** le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 et R413-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre – I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,

**VU** la vitesse excessive des véhicules à moteur en entrée d'agglomération sur la RD 432, rue d'Altkirch en provenance de Hirtzbach,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de limiter la vitesse de tous les véhicules,

**CONSIDERANT** que pour réduire la vitesse et garantir la sécurité publique, il serait souhaitable d'instaurer une zone de limitation de vitesse avec mise en place d'un plateau ralentisseur de vitesse ;

### ARRETE

#### **ARTICLE 1 :**

La vitesse de tous les véhicules circulant dans la rue d'Altkirch, au niveau du plateau mis en place, est limitée à 30km/heure.

#### **ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les services de la commune.

#### **ARTICLE 3 :**

Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

#### **ARTICLE 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de la commune de HIRSINGUE,
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie d'ALTKIRCH,
- Le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux 68360 SOULTZ.

Hirsingue le 9 avril 2025

Le Maire,

Christian GRIENENBERGER

